

Conseil Municipal – Commune de NOVIANT AUX PRES / SÉANCE du 9 juin 2023 – 20H30

Présents : François MANSION, Corinne DURANTAY, Laurence GUICHARD, Fabienne FERRY, Pierre GROS, Aurélie GUILLEMINOT, Nicolas BARBIER, Benjamin MATAGNE.

Excusés : Eric FERRY avec procuration à Pierre GROS, Sandrine MORCEL.

Absent : Sophie PAUL.

Ordre du jour

- Approbation du dernier PV du Conseil Municipal,
- Délibération : Procès Verbal de désignation d'un délégué et de 3 suppléants en vue de l'élection des Sénateurs,
- Délibération : modification budgétaire transfert de compte 1312 à 1322,
- Délibération : adoption du référentiel M57 de comptabilité publique,
- Délibération : assurance statutaire contrat de groupe 2023-2026,
- Délibération : Modification des statuts compétence mobilité de la CC2T,
- Point sur les travaux réalisés, en cours et futurs,
- Points divers.

1. Approbation du dernier PV du Conseil Municipal

Sans observations. Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération : Procès Verbal de désignation d'un délégué et de 3 suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

Le 24/09/2023 matin se dérouleront les élections sénatoriales à Nancy en Préfecture. Il est nécessaire de procéder à la désignation d'un titulaire, chargé de représenter la Commune, et de 3 suppléants en cas de défaillance du titulaire le jour des élections. Une amende de 150 € sera dressée à l'encontre de chaque commune non représentée.

Il est procédé à la désignation des membres titulaires et suppléants :

Fabienne FERRY, titulaire,

Aurélie GUILLEMINOT, 1ère suppléante,

Pierre GROS, 2ème suppléant,

Corinne DURANTAY, 3ème suppléante.

3. Délibération : modification budgétaire transfert de compte 1312 à 1322

Le compte 1312 a été utilisé lors de l'élaboration du budget 2023 pour y inscrire une subvention de 20 000 € à percevoir.

Après vérification de la Trésorerie, il est demandé d'utiliser le compte 1322, le compte 1312 ne pouvant être utilisé que pour y inscrire des subventions amortissables.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de modifier le budget 2023 en transférant 20 000 € du compte 1312 vers le 1322.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le transfert de 20 000 € du compte 1312 vers le 1322.

4. Délibération : comptabilité : adoption du référentiel M57

A compter du 01/01/2024, le plan de comptabilité publique M14 sera remplacé par le plan comptable M57. Un décret fixe l'obligation pour les Communes d'adopter le plan M57 par voie de délibération.

Ce changement s'imposant par décret, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le changement de référentiel comptable.

5. Délibération : assurance statutaire contrat de groupe 2023-2026

Le Centre de Gestion (CDG) a renégocié le contrat groupe assurance statutaire des employeurs publics 2023-2026.

SOFAXIS est désormais titulaire du contrat groupe (ancien contrat auprès de CNP Assurances)

Le contrat groupe ayant été retenu par le CDG, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le contrat groupe en objet du présent point et porté par la société SOFAXIS pour les options

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

6.85% Formule incluant toutes les garanties sur une franchise de 10 jours maladie ordinaire

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la IRCANTEC

1.20% Formule incluant toutes les garanties sur une franchise de 10 jours maladie ordinaire

6. Délibération : Modification des statuts compétence mobilité de la CC2T

Le Conseil Communautaire a validé la modifications des statuts de la CC2T par l'ajout d'une compétence liée à la "création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables". Le Conseil Municipal doit en délibérer pour en donner son avis. Le Conseil Municipal ne formule pas d'objections à la modification du statut de la CC2T.

Avis favorable.

7. Point sur les travaux réalisés, en cours et futurs

→ **Rafraîchissement du logement RUE DU BREUIL :**

-une remise en peinture de l'ensemble des plafonds et murs est à effectuer avant l'entrée d'un nouveau locataire. Les travaux chiffrés par l'entreprise BRISSON se portent à 9 244,80 € et 800 € pour la pose d'une VMC. Un devis sera demandé à l'Ent. PAUL de Noviant Aux Prés. Dans l'attente de la réalisation des travaux, Corine Durantay peut publier l'offre de location.

→ De la terre végétale a été déposée sur le talus (sortie Bernécourt). La facture est en attente de réception. Les plantations seront faites à l'automne.

→ Entretien de l'église, 4 devis sont réceptionnés :

· Nettoyage et désinfection Société ALCOR : 2 480 € (pour le clocher et les escaliers)

· Traitement des bois (sols et meubles) Société SAS 57GHF : 4 527,33 €

· Traitement de la charpente Société AUBRIAT : 16 198,80 €, l'entreprise précise que les travaux ne sont pas nécessaires pour l'instant

· Traitement du plancher de la nef, sacristie et autel : Société AUBRIAT 4 376,44 €

Les Société ALCOR et AUBRIAT sont retenues pour procéder aux travaux chiffrés.

→ Vidéo Protection : la pose est prévue entre août et octobre 2023.

→ Réfection de l'aire de jeux : le choix est à opérer. Une structure similaire à celle existante s'élève à 14 000 € - devis réalisé par le société IMAJ basée en Meuse. Une structure aluminium peut aussi être étudiée.

Après échanges, il est proposé par Pierre GROS de faire réaliser plusieurs propositions pour un montant de 15 000 €. Les propositions seront soumises au choix des enfants.

→ Une demande de subvention a été déposée pour le financement d'un terrain multisport.

8. Questions diverses

→ Feu de la Saint Jean 24 et 25 juin : le feu sera fait uniquement si les feux sont autorisés par la Préfecture. La préparation nécessitera aux Conseillers présents de se rendre disponible dès 9H00 le 24 juin.

→ Affaissement de la chaussée sortie Bernécourt : impossible de joindre la société. Une LR/AR a été adressée au bureau d'étude.

→ La société Marc Thiriot est intervenue pour changer la vitre cassée de la salle communale et pour établir un devis visant le changement des portes vitrées fendues et remplacer les taquets de volets. Concernant les taquets, il en avait à disposition et les a changés dès sa visite.

→ Un agent ENEDIS a audité l'installation électrique pour couvrir les besoins dans le cadre des manèges et de l'accueil des artisans au marchés de Noviant. Pierre GROS conseillera la commune dans le choix à faire.

→ Pas possibilité de jointer la place pavée qui nécessite un entretien important pour l'employé communal.

Plus globalement, concernant l'entretien du village, il est constaté que le nombre d'heures de présence de l'employé communal n'est pas suffisante en période de pousse compte tenu des espaces verts à entretenir à Noviant. Des options sont donc à envisager :

- Passer commande auprès de prestataires privés pour l'entretien des zones tels que le champ de foire, chemin...ce recours permettrait de cibler uniquement les zones qui nécessitent de mobiliser des moyens techniques et ainsi de limiter les contraintes liées à l'entretien du matériel de tonte et de débroussaillage. Une étude de prix peut-être lancée auprès de prestataires privés de préférence de type ESAT et Entreprise d'insertion.

Fin de séance à 22H17

TABLEAU DES DELIBERATIONS du 09/06/2023

0013	Modification budgétaire
0014	Adoption référentiel M57
0015	Assurances statutaires
0016	Modification statuts CCT